

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Prime tenue à l'Hôtel de Ville, 599, rue Principale à Saint-Prime, le lundi 10 février 2014 à 20 h.

Sont présents à cette séance, Mesdames les conseillères Brigitte Gagné et Jacynthe Perron ainsi que Messieurs les conseillers Mario Lapierre, Adrien Perron, Luc A. Bonneau et Sylvain Auclair formant quorum sous la présidence de son Honneur Monsieur le Maire Lucien Boivin.

Est aussi présent le directeur général, Monsieur Régis Girard, et l'inspecteur en bâtiments, Monsieur Francis de la Boissière.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire ouvre la séance à 20 h et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour. Monsieur Régis Girard fait fonction de secrétaire de la réunion.

Acceptation de l'ordre du jour

RÉSOLUTION No 2014-031 IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté, avec l'ajout des éléments suivants, soient :

- Point 3 : ajout du procès-verbal du 3 février 2014;
- Point 9a) Déclaration concernant l'importance de la formation continue et de l'apprentissage tout au long de la vie;
- Point 9b) Motion de félicitations à Saint-Prime en Hiver.

RÉSOLUTION No 2014-032 **Acceptation des procès-verbaux du 20 janvier et 3 février 2014**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Mario Lapierre, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE les procès-verbaux des séances du 20 janvier et 3 février 2014 soient acceptés tels que rédigés.

RÉSOLUTION No 2014-033 **Acceptation des comptes**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Brigitte Gagné ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve la liste des comptes ci-après :

- en date du 10 février 2014 totalisant la somme de : 42 580.76\$
factures à payer 2014) (chèques No 32545 à 32601)
- en date du 10 février 2014 totalisant la somme de : 17 761.60\$
(factures payées)

Joint à la présente et d'autoriser le secrétaire-trésorier et directeur général de la municipalité à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Certificat du secrétaire-trésorier (C.M. art. 961) : La présente atteste qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-haut mentionnés.

Régis Girard, directeur général

Dépôt **Rapport des dépenses engagées**

Lors de cette séance, le directeur général procède au dépôt du rapport des dépenses engagées, pour le mois de janvier, des personnes autorisées par le règlement No 2007-04 « Décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ».

RÉSOLUTION No 2014-034 **Entente avec Le Refuge Animal inc. – Opération d'une fourrière municipale**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Mario Lapierre, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Brigitte Gagné ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise Messieurs Lucien Boivin et Régis Girard, respectivement maire et directeur général, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Prime une entente de service avec *Le Refuge Animal inc.* relativement à l'opération d'une fourrière municipale pour l'année 2014; le tout selon le protocole d'entente établi par *Le Refuge Animal inc.* (renouvellement du contrat de l'an passé).

RÉSOLUTION No 2014-035 **Adoption du règlement No 2014-02 modifiant le règlement No 2008-01 relatif aux tarifs d'aqueduc et d'égouts, et ses amendements – Ajustement de la tarification découlant des travaux**

ATENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Brigitte Gagné, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair ET RÉSOLU par ce conseil d'adopter le règlement No 2014-02 intitulé « Règlement modifiant le Règlement No 2008-01 relatif aux tarifs d'aqueduc et d'égouts, et ses amendements »; lequel a pour but d'ajuster la tarification de base d'eau potable (dette) suite au financement permanent des travaux du règlement No 2010-05, avec les prévisions budgétaires 2014.

RÉSOLUTION No 2014-036 **Adoption du règlement No 2014-03 visant l'adoption d'un Code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la municipalité de Saint-Prime**

ATENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

ATENDU QUE le membre du conseil ayant procédé à l'avis de motion, a également procédé, lors de cette même séance, à la présentation du projet de règlement;

ATENDU QUE le secrétaire-trésorier & directeur général a donné, conformément à la loi qui régit la municipalité, un avis public contenant, outre un résumé du projet, la mention de la date, de l'heure et du lieu de la séance où est prévue l'adoption du règlement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron ET RÉSOLU unanimement que le conseil de la Municipalité de Saint-Prime adopte le règlement numéro 2014-03 intitulé : Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Prime.

RÉSOLUTION No 2014-037 **Adoption du règlement No 2014-04 visant la construction de la rue Lavoie, phase 1**

ATENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, le directeur général et secrétaire-trésorier a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût, son mode de financement, ainsi que son mode de paiement et de remboursement.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Mario Lapierre, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair ET RÉSOLU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Prime adopte le règlement numéro 2014-04 intitulé : « Construction de la rue Lavoie, phase 1 »; lequel a pour objet de décréter des dépenses de l'ordre de 202 000\$ et un emprunt à long terme du même montant pour la construction des infrastructures de la rue Lavoie, phase 1.

RÉSOLUTION No 2014-038 **Règlement No 2014-04 – Demande de soumissions sur invitation – Matériaux de voirie, d'aqueduc et d'égout**

CONSIDÉRANT le règlement d'emprunt numéro 2014-04, adopté ce 10 février, prévoyant la construction des infrastructures de la phase 1 de la rue Lavoie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc A. Bonneau ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le directeur général à procéder à une demande de soumissions sur invitation pour la fourniture des matériaux de voirie, d'aqueduc et d'égout nécessaires aux travaux de construction des infrastructures de la phase 1 de la rue Lavoie, prévus au règlement d'emprunt No 2014-04.

RÉSOLUTION No 2014-039 **Adhésion et 20^e Conférence de Solidarité rurale du Québec**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron, ET RÉSOLU :

QUE ce conseil autorise une dépense de 250\$ en guise de renouvellement de l'adhésion de la Municipalité de Saint-Prime à Solidarité rurale du Québec pour l'année 2014.

QUE ce conseil autorise une dépense suffisante en guise d'inscription, plus les frais inhérents au déplacement et à l'hébergement, pour la participation de monsieur le maire à la 20^e Conférence nationale de Solidarité rurale du Québec qui aura lieu au Manoir Richelieu à La Malbaie du 26 au 28 mars 2014 sous le thème « des leaders de cœur ».

Nomination d'un maire suppléant

RÉSOLUTION No 2014-040 IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Mario Lapierre ET RÉSOLU QUE monsieur le conseiller Adrien Perron soit nommé(e) maire suppléant de la Municipalité de Saint-Prime pour les trois prochains mois (C.M. article 116).

Article 116 C.M. « Le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés. »

Dépôt

Scrutin du 3 novembre 2013 – Dépôt de la liste des donateurs pour chaque candidat

Conformément à l'article 513.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le secrétaire-trésorier et directeur général, procède au dépôt, lors de cette séance, de la liste des donateurs (section 2 du formulaire DGE-1038) transmise en vertu de de l'article 513.1, par les candidats suivants :

Poste de maire : M. Lucien Boivin / Mme Gemma Lamontagne
Poste de conseiller au siège No 1 : MM. Philippe Fortin/Mario Lapierre/Gervais Larouche
Poste de conseiller au siège No 2 : MM. Carol Giguère / Adrien Perron
Poste de conseiller au siège No 3 : M. Luc A. Bonneau
Poste de conseiller au siège No 4 : M. Sylvain Auclair
Poste de conseiller au siège No 5 : Mme Brigitte Gagné
Poste de conseiller au siège No 6 : Mme Jacynthe Perron

RÉSOLUTION No 2014-041

Représentants au sein des différents comités et organismes – Ajout

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Mario Lapierre ET RÉSOLU QUE ce conseil reconsidère la résolution No 2013-261, en date du 18 novembre 2013 et procède à l'ajout de la désignation suivante concernant les membres du conseil municipal au sein des différents comités et organismes découlant de la Municipalité de Saint-Prime; le tout comme suit :

COMITÉS ET ORGANISMES

ÉLU (E)

PATRIMOINE

Monsieur Adrien Perron

QUE cette désignation soit en vigueur pour une période de deux (2) ans, soit jusqu'à la séance de novembre 2015.

RÉSOLUTION No 2014-042

Demande à la C.P.T.A.Q. – Serge Gagnon

CONSIDÉRANT QUE monsieur Serge Gagnon est propriétaire d'un emplacement résidentiel situé sur le lot 4 086 620 du cadastre du Québec d'une superficie de 9,45 hectares.

CONSIDÉRANT QUE le demandeur, monsieur Serge Gagnon désire obtenir de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, un emplacement afin de régulariser l'usage résidentiel existant.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2014-002 du Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Prime, en date du 28 janvier 2014, recommandant au conseil municipal d'appuyer cette demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour :

- Rendre conforme le nouvel usage résidentiel bifamilial situé à l'intérieur du bâtiment principal sur une partie du lot 4 086 620 du cadastre du Québec.
- Autoriser l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit à des fins résidentielles sur une superficie de 5 000 mètres carrés située sur une partie du lot 4 086 720 du cadastre du Québec.

CONSIDÉRANT QUE ce conseil est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Prime.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc A Bonneau, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair ET RÉSOLU :

QUE ce conseil recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accepter la demande de monsieur Serge Gagnon visant à obtenir l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, un emplacement afin de régulariser l'usage résidentiel existant, soit plus spécifiquement :

- Rendre conforme le nouvel usage résidentiel bifamilial situé à l'intérieur du bâtiment principal sur une partie du lot 4 086 620 du cadastre du Québec.
- Autoriser l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit à des fins résidentielles sur une superficie de 5 000 mètres carrés située sur une partie du lot 4 086 720 du cadastre du Québec.

Que la résolution numéro 2014-002 du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Prime, en date du 28 janvier 2014, fasse partie intégrante de la présente résolution comme ici reproduite au long.

RÉSOLUTION **Vente d'un terrain résidentiel – Nancy Mathieu et Vital Potvin**
No 2014-043

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Prime vende de gré à gré pour le prix de 17 000\$ plus les taxes applicables, payable comptant l'immeuble décrit ci-après à monsieur Vital Potvin et dame Nancy Mathieu ; le tout selon l'offre et promesse d'achat signée par monsieur Vital Potvin le 4 février 2014 :

- Lot 5 284 141 du Cadastre du Québec d'une superficie de 748,7 mètres carrés (8 059,2 pieds carrés), formant un emplacement sis au 152 de la rue des Pruniers à Saint-Prime.

QUE Monsieur Lucien Boivin, maire, **ou en son absence**, Monsieur Adrien Perron, maire suppléant, **et** Monsieur Régis Girard, directeur général, **ou en son absence**, Monsieur Luc Boutin, directeur général adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Prime l'acte notarié, à recevoir le prix de vente et à en donner quittance.

QU'advenant un défaut de l'acquéreur de conclure la transaction citée ci-haut d'ici le 31 mars 2014, cette résolution deviendra nulle.

RÉSOLUTION **Déclaration concernant l'importance de la formation continue et de l'apprentissage tout au long de la vie**
No 2014-044

CONSIDÉRANT l'évolution des changements économiques, technologiques, sociaux et environnementaux;

CONSIDÉRANT le rôle accru des municipalités dans la promotion de l'apprentissage auprès de la population adulte de leur territoire et qu'il existe un vaste mouvement international en ce sens;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec, en collaboration avec l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA), a mis en place une semaine visant la valorisation des adultes en formation, dans le cadre d'une initiative internationale de L'UNESCO;

CONSIDÉRANT QU'une table régionale de coordination de la région administrative (Lac-Saint-Jean) existe pour mettre en place des activités régionales de valorisation de l'apprentissage dans le cadre de cette semaine;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de développer une culture de formation et de susciter la participation à cette semaine, en plus d'encourager les citoyennes et les citoyens de la municipalité à apprendre tout au long de la vie,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Brigitte Gagné, ET APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, d'engager le conseil municipal à favoriser et à soutenir la formation de l'ensemble de son personnel salarié et élu;

DE CONTRIBUER à la promotion de l'apprentissage au sein de sa population, tout au long de l'année, et en particulier à l'occasion de la Semaine québécoise des adultes en formation, du 29 mars au 6 avril 2014, en faisant connaître la semaine et ses activités dans la région.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités.

RÉSOLUTION **Motion de félicitations – Bénévoles de Saint-Prime en Hiver**
No 2014-045

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ et RÉSOLU UNANIMEMENT QUE ce conseil adresse une motion de félicitations au président de Saint-Prime en Hiver, monsieur Gervais Larouche, ainsi qu'à toute son équipe pour la programmation extraordinaire, le temps qu'ils y ont consacré, et leur excellente contribution à la réussite des nombreuses activités de cette édition spéciale du 150^e qui s'est déroulée du 25 janvier au 1^{er} février 2014.

RÉSOLUTION **Levée de l'assemblée**
No 2014-046

À 21 h 04, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR, Monsieur le conseiller Adrien Perron, ET RÉSOLU PAR ce conseil que l'assemblée soit levée.

Lucien Boivin,
Président de l'assemblée

Régis Girard,
Directeur général et secrétaire-trésorier

=====